



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département développe des « prairies fleuries » sur son réseau routier départemental

Amiens, le lundi 12 mai 2025

Dans la continuité de ses actions en matière de Transition écologique, le Département initie en 2025 une expérimentation appelée « prairies fleuries » sur les anneaux centraux de 7 giratoires, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme. Cette opération s'inscrit dans la volonté de renforcer la préservation de la biodiversité et d'améliorer l'aspect paysager de certains giratoires.

Un projet au service de la biodiversité et du cadre de vie

L'initiative, portée par le Département en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, vise à transformer des espaces routiers fonctionnels en îlots écologiques, favorisant la diversité floristique et faunistique tout en offrant une image renouvelée et valorisante du territoire.

Les prairies fleuries contribueront à :

- Accueillir une flore diversifiée et des polliniseurs essentiels à l'équilibre des écosystèmes
- Réduire l'entretien mécanique s'inscrivant dans une gestion durable des dépendances vertes
- Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité et à la qualité du cadre de vie



Les 7 giratoires retenus couvrent l'ensemble du département, avec des besoins en graines adaptés à la surface de chaque site.

Les travaux comprennent la préparation du terrain et l'ensemencement, en coordination avec les agences routières du Conseil départemental et la Fédération départementale des chasseurs, qui fournit les semences locales.

Les giratoires concernés par cette expérimentation :

- Giratoire RD 1001 / RD 920 (Essertaux)
- Giratoire RD 940 / RD 40 (Noyelles-sur-Mer)
- Giratoire RD 32 / RD 32 (Forest-Montiers)
- Giratoire RD 929 / RD 938 (Albert / Méaulte)
- Giratoire RD 97 / RD 12 (Saint-Vast-en-Chaussée)
- Giratoire RD 1 / Rocade d'Amiens (Camon)
- Giratoire RD7 / accès A29 (Amiens / Saint Fuscien)

La préparation des espaces sera réalisée 2^{ème} quinzaine de mai 2025. Les semis des « prairies fleuries » auront lieu vers la fin du mois de mai 2025, pour profiter des conditions climatiques favorables à la germination et à l'enracinement.

Une première expérimentation qui ouvre des perspectives

Cette démarche innovante traduit l'engagement du Département pour des infrastructures routières plus vertes et plus accueillantes, tout en favorisant la sensibilisation des usagers et des riverains à la préservation de la nature.

L'expérimentation menée en 2025 servira de base à une réflexion élargie sur la gestion des giratoires au niveau départemental dans les mois et années à venir.

Pour Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental de la Somme, *« le développement de « prairies fleuries » sur plusieurs giratoires du réseau routier départemental s'inscrit dans les enjeux de Transition écologique portés par la collectivité. Cette expérimentation favorise la biodiversité en offrant un habitat riche pour les pollinisateurs et de nombreuses espèces locales. Ces espaces naturels, ainsi créés, contribuent également à sensibiliser les usagers à l'importance de la nature. Je remercie chaleureusement la Fédération départementale des chasseurs de la Somme pour son engagement, à nos côtés, dans cette démarche porteuse de sens pour la collectivité. »*

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

